



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gilles MATHEY	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Norbert CHEVIGNY	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Complexe Sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire - Réfection de l'éclairage des tennis couverts - Demande de subvention

Sur le site du Centre Sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire se trouve un bâtiment abritant quatre courts de tennis en béton. Chaque court est éclairé par un système de 22 projecteurs à lampes sodium de 400 watts chacune. Tous les projecteurs sont allumés lors des compétitions, mais seulement 14 pour les entraînements (en raison d'économies d'énergie). L'ensemble de ces équipements datent de 1982.

Vu le nombre de projecteurs hors service remplacés au coup par coup par des projecteurs différents, une étude complète a été réalisée pour obtenir un éclairage harmonieux en terme de rendu des couleurs et de respect des intensités d'éclairage requises par la réglementation fédérale.

Cette étude préconise la mise en place d'un nouveau système comprenant 10 projecteurs par courts, chacun étant composé d'un double éclairage avec 1 lampe à iodure métallique blanche de 400 watts et 1 lampe à sodium haute pression de 400 watts, ce qui permettra d'obtenir une couleur d'éclairage proche de la lumière naturelle et de façon très homogène.

En plus de la très nette amélioration du confort et du niveau d'éclairage, la consommation électrique sera en baisse et estimée à environ 8 640 kWh (kilowatt-heure).

Le montant des travaux est estimé à 32 000 € TTC pour l'ensemble des quatre courts et peut faire l'objet de subvention du Conseil Général de la Côte d'Or à hauteur de 35 %. au titre des travaux sur équipements sportifs où la rénovation de l'éclairage de bâtiments de tennis couverts est prévue.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter au taux maximum les subventions susceptibles d'être accordées notamment par le Conseil Général de la Côte d'Or.